

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MARS 2023

DATE de PUBLICATION
20 MARS 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 31
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois,

le 14 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET.

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°06-2023 – ADMINISTRATION GENERALE – ENTENTE PAYS DE VANNES - DESIGNATION DE
REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027**

Le Président rappelle que, par délibération n°97-2022 du 5 juillet 2022, le Conseil Communautaire a validé le principe d'une candidature commune au programme européen LEADER pour la programmation 2023-2027 entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, à travers l'Entente Pays de Vannes.

Cette candidature ayant été retenue, il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants d'Arc Sud Bretagne pour siéger au sein du Comité de Programmation LEADER 2023-2027.

Le Président propose les candidatures suivantes :

- Membres titulaires :
 - o M. Bruno LE BORGNE
 - o M. Jean-François BREGER
 - o M. Samuel FERET
- Membres suppléants :
 - o M. Michel CRIAUD
 - o M. Patrick GERAUD
 - o M. Denis LE RALLE

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230314-DELIB_06_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants d'Arc Sud Bretagne au sein du Comité de Programmation LEADER 2023-2027 de l'Entente Pays de Vannes comme indiqués ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/03/2023
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Le...' or similar, written over a faint circular stamp or watermark.